

## Thème : Le droit national et international du patrimoine

**Date :** Lundi 25 novembre 2024 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- *Savoir maîtriser les aspects fiscaux du droit fiscal patrimonial*
- *Savoir raisonner la situation des résidents fiscaux et celle de non-résidents fiscaux*
- *Optimiser la gestion du patrimoine*
- *Identifier et maîtriser les risques inhérents à l'optimisation fiscale patrimoniale nationale + internationale + actualité thématique*

### Méthodes mobilisées :

#### 🔗 Programme :

- Droit fiscal international du patrimoine
- Droit fiscal national du patrimoine
- Actualités sur le thème

#### 🔗 Moyens pédagogiques : Slides et échanges

#### 🔗 Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Alexandre LAUMONIER, Enseignant en droit fiscal à l'Université de Bordeaux (professeur associé), docteur en droit, ancien avocat.

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.